

EDITORIAL

Rien n'est simple

Pierre-Alain Schneider

Difficile d'avoir une vision claire des événements qui ont récemment agité Genève. Soit on prend parti avec passion pour les uns contre les autres, soit on observe avec un peu de recul le piteux spectacle. On ne peut alors être qu'agacé devant une telle pagaille: organisateurs confiants mais bien incapables de contrôler les débordements marginaux de leur manifestation, police ridiculisée, cafouillage politique incroyable, couac judiciaire même. Les plus malins sont finalement ceux qui ont discrètement disparu dans la nature pendant ces « troubles intérieurs » ou ont pu s'intéresser aux mondanités du G8. Les Genevois se sont demandés s'ils étaient réellement gouvernés, si leurs magistrats connaissent leur job et si leurs lois sont vraiment appropriées. C'est qu'elles sont complexes et très protectrices, ces lois dont le citoyen ne connaît plus qu'une portion infinitésimale, le minimum dont il a besoin pour ses affaires ou pour réussir un examen de conduite. Et pourtant la machine à légiférer n'est pas en train de ralentir.

Tenez! Je suis tombé chez un bouquiniste sur le tome premier du *Recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la République et canton de Genève*. On y trouve le Règlement sur la faculté de médecine du 19 janvier 1815, qui conclut à son article 16 : « Aussitôt que le temps et les occupations du Conseil le lui permettront, il s'occupera de la révision totale des ordonnances de 1697, tant générales que particulières, révision qui avait été commencée en 1786, et qui fut interrompue par des circonstances étrangères ». Heureux Conseil qui prenait alors son temps! Il s'inquiétait pourtant déjà de la consommation des genevois puisque qu'il réduisait le nombre des pharmacies à sept et celui des cafés à douze.

Les effectifs des universités suisses sont le témoin de cette évolution : durant l'année académique 2001/2002, il y avait un peu moins d'étudiants en médecine et pharmacie (-1,5%) qu'en 1980 tandis que le nombre des étudiants en droit avait pro-

SOMMAIRE	
Editorial	1-2
A mon avis	3-4
Informations du Conseil	
- Formation à la médecine ambulatoire	4
Candidatures	5-6
Communication du secrétariat	6
Petites annonces	6
Mutations	7-8
Informations diverses	
- Présentation du GPMA	8
- Lettre ouverte au Dr Burki	8
- In Memoriam : Dr Fabre	9-10
- Manifeste de la SMSR	10
- Protection des données - Protection de la sphère privée	10
Il y a le ciel, le soleil et le Formulaire E 111	11

gressé de 44%, au point de dépasser celui des médecins et pharmaciens. Et ce n'est pas parce la population suisse se contente de moins de soins, vous le savez.



Notre société est de moins en moins capable de vivre avec des règles simples basées sur la bonne foi et l'évidence. Et le code semble destiné à être transgressé au point que la nuance entre un génie des affaires et un grand escroc devienne infime.

C'est un peu la même chose avec TarMed. Un véritable chef-d'oeuvre technocratique, tellement détaillé et compliqué dans ses mécanismes de calcul de la valeur des choses que la plupart d'entre nous n'y comprennent rien. Il faut étudier TarMed, pas seulement le feuilleter. La faculté de médecine créera-t-elle un jour une chaire des tarifs? La consultation à cinquante ou cent francs, c'est clair pour tout le monde, comme le prix de la livre de pain. Mais le grand status à 47,83 points PM auxquels s'ajoutent 46,68 points PT, à condition que l'on ait effectué au moins quatre des compléments mentionnés dans l'interprétation, et que ce status ne soit facturé que deux fois par période de trois mois, mais en combinaison avec la consultation dont – vous en souvenez-vous? – les cinq dernières minutes sont facturées par une position particulière... c'est au-delà de ce que notre petit cerveau peut raisonnablement intégrer et plus de notre métier. Combien est-ce que ça va coûter? Nous répondrons dans le vague: « ça dépend ». Et nous ajouterons dans notre carnet l'adresse de l'expert tarifaire, entre celles du plombier, du comptable, de l'informaticien et de l'avocat.

Cette opaque complexité explique aussi le désarroi de certaines spécialités qui découvrent tout d'un coup la dure réalité, elles qui croyaient que TarMed ferait finalement son chemin en douceur. Puisque les paramètres ont été soigneusement évalués, analysés, pondérés, retouchés, une vérité acceptable devait voir le jour. La réalité est différente. Et le regroupement dans une valeur de point unique de prestations dont le volume et la structure de coût évoluent différemment nous causera encore des soucis durant la période de *neutralité des coûts*. Ainsi, une augmentation importante du volume de prestation d'une discipline majoritaire entraînera pour tous une baisse de la valeur du point.

L'étape suivante nous promet d'autres joies car le but final du système est de contrôler précisément ce que nous faisons et facturons dans la perspective – qu'on ne saurait contester – de limiter les coûts. Les assureurs devront bien attaquer sur ce front. Les contestations seront sans doute nombreuses et musclées, sinon inappropriées. Belle pagaille en vue le jour où le Conseil fédéral imposera, dans sa grande sagesse, une nouvelle valeur de point avec effet rétroactif ou édictera un de ces savoureux arrêtés fédéraux urgents dont il a le secret.

Et si tout fonctionnait sans heurt et qu'enfin les coûts de la santé étaient maîtrisés? Ce serait alors la preuve que les médecins sont vraiment les affreux que l'on dit...

A MON AVIS

La thérapie assistée par l'animal: une idée novatrice ?

Emmanuelle FELIX MEYER
Association Pattes Tendues

Déjà au 9^{ème} siècle avant J.-C., Homère parlait d'Asklepios, dieu grec, qui soignait avec ses chiens sacrés une personne aveugle. Des études menées aux Etats-Unis dans les années 70 font, encore aujourd'hui, autorité : celle du Dr Corson, sur la présence de chiens dans les hôpitaux psychiatriques, et du Dr Friedmann, qui observe le lien entre la présence d'animaux et l'allongement de la durée de vie chez des patients affectés de maladies cardiaques.

Cependant ce n'est que dans les années 80 que la Thérapie Assistée par l'Animal (TAA) prend son envol. En effet, le Dr Aaron Katcher et ses collègues à l'Université de Pennsylvanie font sensation en démontrant, par une étude scientifique, que le fait de « caresser » un chat réduit de manière significative la pression artérielle. Par ailleurs, il a été prouvé que les maladies psychosomatiques diminuent ainsi que les plaintes hypocondriaques et les dépressions nerveuses. Des recherches suggèrent que de caresser un animal relâche des endorphines dans notre cerveau.

Il y a plus de 25 ans, les pionniers de la TAA furent aux Etats-Unis Pet Partners Delta USA. En Grande-Bretagne, PAT (Pets as Therapy) compte plus de 5000 équipes. En Italie, sous l'égide du Ministre de la Santé, la thérapie assistée par les animaux domestiques devient officielle dans les Hôpitaux. Il est reconnu que leur présence facilite la guérison des patients, en particulier celle des enfants et personnes âgées. En Suisse alémanique le Verein Therapichunde Schweiz compte plus de 300 équipes et les chiens sont reconnus d'utilité publique.

N'EST PAS THERAPEUTE QUI VEUT !

Une équipe est constituée d'un chien, qui est le thérapeute, et de son conducteur.

Le chien doit être âgé d'au moins 24 mois. Il passe un examen d'aptitude qui permet de vérifier sa maturité, son excellente éducation, et, bien entendu son hygiène irréprochable. Il est effectivement vacciné, vermifugé au minimum quatre fois par année et sous antiparasitaire toute l'année. Le chien

est régulièrement contrôlé par un vétérinaire.

Son entretien est quotidien : brossage, nettoyage des dents et des oreilles, vérification et limage des ongles des pattes, nettoyage des pattes, de l'anus et des parties génitales juste avant chaque visite et bien sûr shampoing régulier. Enfin le chien doit être « souriant », c'est-à-dire aller avec bonheur au contact du malade.

L'équipe suivra ensuite un cours de formation intensif de cinq jours avec des mises en situation et un apprentissage de l'approche des patients et des conférences sur des sujets précis. Le conducteur apprendra à reconnaître stress et fatigue chez son chien, et, de même, à être un bon guide capable de le protéger si nécessaire.

En Suisse romande « Pattes Tendues » dispose, pour l'instant, de 16 équipes. A Genève, nos équipes font des visites au Cesco, aux EMS du Mandement, Val Fleuri et Vessy et à l'école La Petite Arche pour enfants handicapés.



IMPRESSUM: La LETTRE de l'AMG est éditée par l'Association des Médecins du Canton de Genève (AMG) - Paraît 11 fois par an
Case postale 665 - 12 rue Micheli-du Crest - 1211 Genève 4 - Tél. (022) 708 00 21 - Fax (022) 781 35 71
Comité de Rédaction - Composition: Bureau de l'AMG
Publicité - Impression - Expédition: Editions Médecine et Hygiène.
Les articles publiés dans la "Lettre de l'AMG" n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

Dans le canton de Vaud : l'association visite le Jardin de la Plaine à Yverdon, la Maison Recordon pour mal-voyants à Lausanne et les instituts psycho-gériatriques Primerocroche et Grand Vennes ainsi que l'Institut Lavigny pour adultes handicapés. Ces visites sont gratuites.

UNE PREMIERE A L'HOPITAL BEAU SEJOUR : le mercredi 30 avril 2003, une manifestation organisée par l'Atelier d'animation s'est déroulée dans le Parc de l'Hôpital: démonstrations de la Brigade des Chiens de Police et de l'association pour personnes handicapées Le Copain. Quatre équipes de « Pattes Tendues » étaient présentes afin d'apporter quelques instants

de bonheur avec leurs chiens aux malades, sans oublier tous ceux qui nous regardaient à travers les nombreuses fenêtres de l'Hôpital.

PROJET-PILOTE ALZHEIMER : depuis le mois de septembre 2002, 4 équipes bénévoles de « Pattes Tendues » ont participé au projet de thèse de Mme Catherine Bassal, assistante à la Faculté de Psychologie de l'Université de Genève, pour analyser les interactions verbales et non-verbales entre des malades d'Alzheimer et le chien dans le cadre de la Thérapie Assistée par l'Animal.

Nos équipes vivent de belles émotions comme celle de cette malade qui se

remet à marcher puis à redire quelques mots, ou comme cet autre monsieur en fin de vie qui prend le chien dans ses bras en l'appelant « ma chérie ».

Ce chien thérapeute ne juge pas et regarde, en dépit de gestes désordonnés et malgré l'odeur de la maladie ou de la mort, le malade comme un être humain en attente d'amour et de compréhension. Quelle merveilleuse leçon d'humanité !

Adresse:
Pattes Tendues
25, rue de l'Athénée
CH - 1206 Genève
Tél. 022 346 69 49

Formation à la médecine ambulatoire

Un des principaux reproches fait à la formation post graduée des futurs praticiens est son inadéquation avec le métier auquel elle devrait nous avoir préparé...

Une solution existe !

L'assistantat au cabinet médical est reconnu jusqu'à un an pour le FMH en médecine générale, jusqu'à 6 mois pour la médecine interne, et 6 mois pour la pédiatrie (programmes de formation post graduée, www.fmh.ch, rendus accessibles le 5 mai 2003).

Chaque membre de la FMH finance par ses cotisations le programme d'assistantat au cabinet médical géré par le Collège de Médecine de Premier Recours...

Genève est, une fois de plus, privilégiée : le DASS (Département de l'Action Sociale et de la Santé) alloue un

budget de Fr 200'000 par année pour la formation à la médecine ambulatoire des futurs médecins (St Gall est le seul autre canton suisse qui octroie un tel budget..)

Depuis 1995, 42 médecins en fin de formation ont pu bénéficier d'une période de 6 mois de formation dans un cabinet médical de notre canton...

Wanted : cabinets médicaux !

Malheureusement la demande dépasse l'offre, et de beaucoup... A Genève, trois pédiatres (sur 120) quatre internistes (sur 520) et huit généralistes (sur 119) ont fait reconnaître leur cabinet comme lieu de formation auprès de la FMH.

Pourquoi si peu ? Bien sûr, il faut un (petit) bureau pour le collègue en formation, et assez de patients pour lui éviter de mourir d'ennui...

L'enseignement est pourtant vivifiant, stimulant, une excellente prévention du burn-out (malheureusement pas un remède...); les patients, qui profitent de plus de disponibilité, sont souvent fiers d'avoir un médecin formateur, les « quatre yeux » sont souvent vécus comme gage de qualité... Les problèmes administratifs et financiers sont quasi inexistantes, grâce au budget cantonal et à la collaboration avec le Département de médecine communautaire, et ...

Pourquoi pas moi ?

Vous trouverez les renseignements pratiques auprès de l'Unité d'enseignement de médecine générale (tel 022 372 96 31 le matin ou sur le web www.UEMG.ch), ou auprès de l'auteur.

Bruce Brinkley
bruce.brinkley@medecine.unige.ch

La lettre de l'AMG

Journal d'information de l'Association des Médecins du canton de Genève
Sur Internet: www.amge.ch

Prochaine parution

30 août 2002

Dernier délai rédactionnel

8 août 2002

Candidatures

Le Conseil vous rappelle que vous avez le droit (article 19 alinéa 7 des statuts) de demander la discussion à une assemblée générale d'une candidature dans les dix jours qui suivent sa notification par voie de circulaire au corps médical; si aucune demande de discussion n'est formulée, cela signifie que le corps médical accepte la candidature qui lui est proposée par le Conseil. Le Conseil fait en outre préavis chaque candidature par le groupe de spécialistes concerné.

A titre indépendant

Dr Marino DELMI
 Originaire de Neuchâtel, 1959
 Adresse prof. : Clinique des Grangettes, 1224
 Domicile privé : Ch. de la Blonde 38C, 1253
 Etudes en médecine : Genève
 Diplôme fédéral : 1984
 Titre de spécialiste : 1996
 Droit de pratique indépendant : 1999
 FMH en chirurgie orthopédique

Etudes de médecine à Neuchâtel et Genève. Formation post-graduée à La Chaux-de-Fonds, Genève et Milwaukee avec doctorat en 1996. Médecin associé au HUG de 1998 à 2003, puis médecin répondant scientifique de l'Ecole des Pédicures-Podologues de Suisse Romande et médecin consultant au HUG. Président de la Société Suisse de Chirurgie et Médecin du Pied depuis 2000 ; membre du comité exécutif de la Société Européenne de Chirurgie du Pied et membre d'honneur de la Société Française de Médecine et Chirurgie du Pied.

Dr Hermann HAUSER
 Originaire d'Allemagne, 1944
 Adresse prof. : Hôpital de la Tour, 1217
 Domicile privé : Ch. des Champs-Lingot 13, 1247
 Etudes en médecine : Genève
 Diplôme fédéral : 1969
 Titre de spécialiste : 2002
 Droit de pratique indépendant : 2003
 FMH en radiologie

Depuis 1990 en activité à l'Hôpital de la Tour

Dr Nicolas LIENGME
 Originaire de Berne, 1970
 Adresse prof. : Rue de la Servette 20, 1211
 Domicile privé : Grand Rue 33, 1204
 Etudes en médecine : Genève
 Diplôme fédéral : 1996
 Droit de pratique indépendant : 2001
 Spécialiste en pédiatrie

A effectué sa formation postgraduée de pédiatrie à Genève et Lausanne. Ancien chef de clinique en médecine de l'adolescence au CHUV. Actuellement en formation de pédopsychiatrie, sous-spécialisation en adolescence. Fondateur et Président de l'Association Païdos. Directeur du centre psychopédagogique pour adolescents (Païdos, Genève)

Dr David NEURY
 Originaire de Genève, 1968
 Adresse prof. : HUG, 1211
 Domicile privé : Rue Henri-Mussard 24, 1208
 Etudes en médecine : Genève
 Diplôme fédéral : 1994
 Titre de spécialiste : 2002
 Droit de pratique indépendant : 2002
 FMH en psychiatrie et psychothérapie

A effectué sa formation en psychiatrie et psychothérapie à Martigny, Corsier/Vevey (Fondation du Nant) et aux HUG où il travaille actuellement en tant que chef de clinique adjoint.

Mme le Dr Dominique Antoniette PAPIILLON
 Originaire de Suisse, 1960
 Adresse prof. : Av. Henri-Dunant 11, 1205
 Etudes en médecine : Genève
 Diplôme fédéral : 1994
 FMH en psychiatrie et psychothérapie

1 an de médecin interne à l'hôpital de gériatrie, avant la formation en psychiatrie. 2,5 ans à la Clinique de Belle-Idée (unité d'investigation et de traitement intensifs des Tilleuls/Lilas adultes) et 4 ans en ambulatoire (abus des substances, consultation de psychiatrie gériatrique HUG, psychiatrie adulte au bd St-Georges). Cheffe de clinique à Belle-Idée et dans les CTB de 2000 à 2002.

Dr André STARK
 Originaire de Genève, 1946
 Adresse prof.: Av. de la Jonction, 1205
 Domicile privé: Rue des Pêcheries 13, 1205
 Etudes en médecine: Genève
 Diplôme fédéral: 1973
 Titre de spécialiste: 2003

A effectué sa formation en psychiatrie à Genève et à Los Angeles depuis 1973. Dès 1979 en pratique privée à Genève. Enseignant formateur et superviseur dans diverses institutions en Suisse et à l'étranger.

Mme le Dr Nelly TCHERNIN
 Originaire de Genève, 1955
 Adresse prof. : Ch. de Taverney 9, 1218
 Domicile privé : Ch. de la Montagne 27, 1224
 Etudes en médecine : Genève
 Diplôme fédéral : 1983
 Titre de spécialiste : 2003
 Droit de pratique indépendant : 2003
 FMH en psychiatrie et psychothérapie

A effectué sa formation en psychiatrie et psychothérapie à Genève aux Institutions Universitaires de Psychiatrie Adulte (HUG). Médecin interne en médecine pénitentiaire (Institut de médecine légale). Actuellement, chef de clinique en psychiatrie adulte à Belle-Idée.

A titre dépendant

Dr Jean-Louis FROSSARD
 Originaire de Suisse, 1964
 Adresse prof. : HUG, 1211
 Domicile privé : Quai du Cheval-Blanc 8, 1227
 Etudes en médecine : Genève
 Diplôme fédéral : 1990
 Titre de spécialiste : 1999
 Droit de pratique dépendant : 2002
 FMH en médecine interne et gastroentérologie

A effectué sa formation en médecine interne à Neuchâtel et Genève puis sa formation en gastro-entérologie à Genève (HUG), Paris (Clinique du Louvre) et Boston (Harvard Medical School).

Dr François TERRIER
 Originaire de Genève, 1952
 Domicile privé : Rte de Florissant 4, 1206
 Etudes en médecine : Berne
 Diplôme fédéral : 1977
 Titre de spécialiste : 1989
 Droit de pratique : 1990
 FMH en radiologie

A effectué sa formation en radiologie à Berne et San Francisco de 1981 à 1989. Nomination de chef de service de la Division de radiodiagnostique et radiologie interventionnelle des HUG et professeur de radiologie en 1990.

Mme le Dr Isabelle-Cécile GRAF
 Originaire de Zürich, 1958
 Adresse prof. : Centre de Thérapies Brèves Servette,
 Domicile privé : Rue des Gares 11, 1201
 Etudes en médecine : Genève
 Diplôme fédéral : 1990
 Titre de spécialiste: 2002
 Droit de pratique : 1990
 FMH en psychiatrie et psychothérapie

A effectué sa formation FMH psychiatre-psychothérapeute à Genève (2ans au développement mental DPDM, 5 ans psychiatrie adulte, dont 2 ans en tant que chef de clinique adjointe) après avoir effectué 3 ans de médecine générale et 2ans de chirurgie.

Mme le Dr Gaëlle ORY
 Originaire du Jura, 1964
 Domicile privé : Rte de Malagnou 40E, 1208
 Etudes en médecine : Paris et Genève
 Diplôme fédéral (reconnaissance) : 2002
 Titre de spécialiste : 2003
 Droit de pratique : 2003
 FMH en médecine interne et en Gastroentérologie

Formation en médecine interne en médecine II aux HUG puis formation en gastroentérologie à Paris (hôpital Cochin et Bichat) puis à nouveau aux HUG en gastroentérologie. Médecin consultant en gastroentérologie à 40%.

Dr Philippe SUDRE
 Originaire de France, 1955
 Adresse prof. : Direction Générale de la Santé, 1206
 Domicile privé : Rue Daubin 27, 1203
 Etudes en médecine : France
 Spécialiste en médecine générale et en santé publique

Médecin cantonal-adjoint à la Direction Générale de la Santé

Communication du secrétariat

Durant la pause estivale, le secrétariat répond à vos appels, tous les jours de 8 heures à 16 heures, sauf le jeudi après-midi.

Chers lecteurs, nous vous souhaitons de bonnes vacances !

Petites Annonces**Cherchez-vous des locaux à louer ?**

- ✓ Quartier de Rive.
- ✓ 115m² au 1^{er} étage.
- ✓ Disponibles dès janvier 2004.

Nous contacter au 022 918 09 00

Psychiatre et psychothérapeute cherche bureau pour s'installer à Genève, rive gauche ou droite.

Pourrait partager cabinet médical déjà existant avec collègue psychiatre
Tél. : 076 418 26 26

Patientèle et/ou cabinet de gynécologie obstétrique à remettre début juillet ou début septembre ou début octobre. Quartier Champel
Tél. : 079 316 03 36

Psychiatre FMH disponible pour assurer quelques heures de remplacement pendant les vacances de mes collègues entre le 28 juillet et le 29 août.

Mme le Dr D. Papillon Tél. : 022 321 11 45
 (si possible, réponse avant le 4 juillet)

● Mutations ●

Nouveaux Membres

Les Drs Aileen Caulfield, Christian Pierre Coquoz, Jean-Yves Delaite, Jacques Dubas, Olivier Jean-Marie Duperrex, Alain Denis Keller, France Madieni, Jean-Luc Magnenat, Filippo Motta, Thomas Pierre Noël Pfister, Chahrokh Rassouli, François-Xavier Slosman, Heidrun Stadali-Ullrich, Christophe Tschanz, Andrée Wyts sont membres depuis le 10 juin 2003.



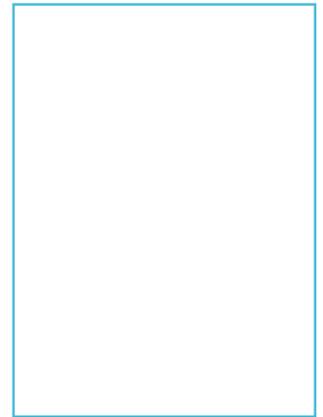
Dr Christian Coquoz



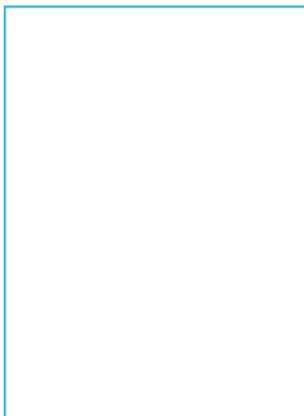
Dr Jean-Yves Delaite



Dr Jacques Dubas



Dr Olivier Duperrex



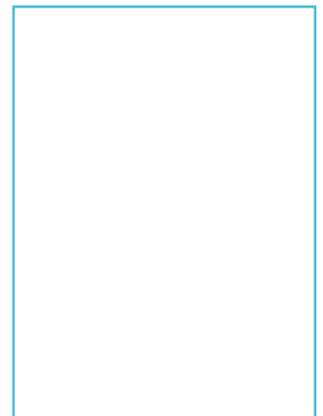
Dr Alain Keller



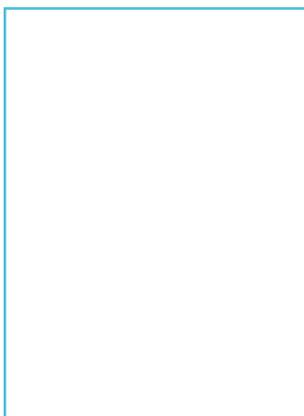
Mme Dr France Madieni



Dr J.-L. Magnenat



Dr Filippo Motta



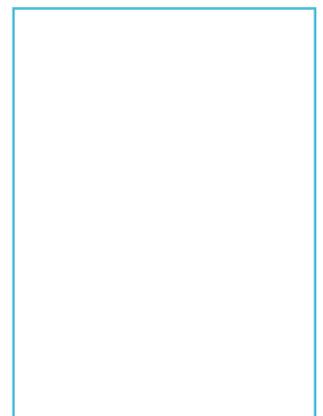
Dr Thomas Pfister



Dr Chahrokh Rassouli



Dr F.-Xavier Slosman



Mme Dr Heidrun Stadali-Ullrich



In Memoriam Professeur Jean Fabre (1920-2003),

par le Dr Hermann Plattner

Mon cher Jean,

Ainsi tu as disparu sans rien dire à personne. Tu étais et tout à coup tu n'es plus. J'ai tous motifs de croire que tu ne te sentais pas bien. Tu as donné ordre à tes proches qu'on ne fasse pas de bruit s'il t'arrivait de partir.

Et tu es parti en promenade un après-midi d'avril. Tu n'as pas été bien loin. Et ton âme s'est envolée.

Tu es allé rejoindre Marie-Thérèse, ta femme, avec qui tu as tout partagé depuis que vous aviez fait ensemble la maturité classique. Je crois que vous aviez même partagé la première « Matu », à moins que tu ne lui aies élégamment cédé le passage.

Mais vois-tu, une personne comme toi ne peut pas partir ainsi. Il est toujours rattrapé quelque part, par un ami, un collègue, un collaborateur, un ancien assistant ou par un malade. Modeste, tu n'as pas voulu savoir que tu étais une figure exceptionnelle, par le rayonnement de ta personnalité, par ta générosité, par ton enthousiasme, par ta loyauté qui, puis-je te l'avouer, allait parfois jusqu'à une certaine candeur.

Je t'ai connu scout et routier. Bien sûr, tu t'es imposé comme grand chef. Tu te souviens sans doute de cette prière des scouts catholiques : « Seigneur Jésus, apprenez-nous à être généreux, à donner sans compter .. à travailler sans chercher le repos » Tu la disais, comme nous autres, car tu ignorais encore que la générosité était inscrite dans tes gènes. – Dans quelques années on te dira lequel.

Je t'ai connu comme interne, quand j'étais chef de clinique et tu m'éblouissais par la rapidité de ton travail, rapidité qui n'empêchait ni la pertinence de l'analyse, ni la qualité de la synthèse.

Il n'y avait que ton écriture qui me laissait parfois perplexe. Je te soupçonnais alors de « bâcler ». Mais non, ce n'était que ton tempérament extraverti. Pendant cette période, où nous cheminions ensemble à l'hôpital, tu es parti pour quelques mois à Paris chez P.V.R. (Pasteur Vallery-Radot) et ses brillants assistants Hamburger et Milliez.

A la clinique, nous avons bien ri en apprenant qu'arrivé à Paris avec ta jeune épouse, et en attendant de trouver un logis acceptable, tu étais tombé dans un petit hôtel, où il y avait beaucoup de passages, jour et nuit, et où il n'y avait pas d'armoire dans les chambres.

Tu trouves, peut-être, que je suis futile et que je raconte des sornettes. D'accord, mais, mais un souvenir badin parmi tant de hauts faits ? pourquoi pas ?

Revenons aux choses sérieuses et à quelques étapes :
Stagiaire à Boston au Mass.Gen.Hospital
Chef de clinique
Médecin Adjoint
Membre de la commission administrative
Conseiller aux Études
Chargé de la Propédeutique médicale
Comité d'éthique ... etc.

J'ai envie d'ajouter comme le poète Jacques Prévert : Et un raton laveur. Je conviens, Jean, que ce raton laveur est tout à fait incongru dans ce texte mais il fait partie des codes secrets.

Passons plus loin :

En 1959 paraît ton impressionnante monographie intitulée « Les œdèmes » (Masson et Cie, 342 pages). « Physiopathologie et traitement de la rétention de sel et d'eau » avec une « modeste » bibliographie de 960 références.

Comment te cacher que ta dédicace personnelle écrite à la première page, m'a été droit au cœur : « A.H.C.P. qui démontre chaque jour que la science peut exister sans pontification, l'efficacité sans emphase et l'amitié sans fadeur. » (Juste un petit exemple pour montrer la qualité et l'originalité d'un style qui reflète ta culture).

Vers 1970, les guerres de succession de nos patrons d'antan te propulsent à la Policlinique médicale. Cela aurait pu tout aussi bien être la Clinique médicale, la Clinique thérapeutique car tu étais taillé pour tous les postes. Mais les successions sont faites des jeux du pouvoir et du hasard.

Finalement tu as bien trouvé ta place, car, comme le désirait ton prédécesseur le Professeur Eric Martin, tu avais « la fibre sociale ». Jusqu'en 1986, tu as conduit la Policlinique d'une main ferme, laissant place à la recherche, soignant l'enseignement et, comme on te connaît, attentif à la finesse du diagnostic, vigilant à l'adéquation de la thérapeutique et à la qualité des soins.

Je ne te connais qu'un défaut : tu n'as pas d'ennemi. – Avoue que c'est suspect. Manquerais-tu de caractère ? ou serais-tu doué d'une incroyable capacité de conciliation ? C'est bien simple, tu es un nouveau Nicolas de Flüe.

En 1978, tu as publié, avec la collaboration de L. Balant et Cl. Perrier, un monumental traité de « Thérapeutique Médicale » ordonnant les articles d'environ 300 auteurs désignés par leur compétence dans le chapitre traité.



Annuaire des médecins de l'AMG :
www.amge.ch/pub/annu

En 1985 est venue l'heure de la retraite. Mais tu étais encore « apte au service » : Université du 3^{ème} âge, Recherches sur la solitude des veufs et des veuves, et j'en passe.

De temps à autre, je t'entraînais à la campagne, histoire de marcher et de causer un peu. Nous avions des conversations qu'il serait bien vaniteux de qualifier d'intelligentes, mais elles étaient certainement « sans fadeur ».

Et voilà, tu as profité d'une de mes brèves absences pour disparaître sans me dire adieu. Tu n'avais aucune appréhension de la mort. Tu languissais de rejoindre Marie-Thérèse. Tu étais Tristan et elle était Yseult. Tu étais Pelleas et elle était Mélisande. Désormais, on pourra ajouter : il s'appelait Jean et elle s'appelait Marie-Thérèse.

Je ne sais pas si tu t'es confié à d'autres, mais moi je puis assurer à tous ceux qui t'ont admiré et aimé que si le paradis existe, tu y es déjà heureux.

Tu ne dis rien. Mais je vois bien que tu me regardes. Ton regard est celui de Jean profondément navré :

« Homme de peu de foi, qui ose me dire « si le paradis existe... ».

Salut Jean



Manifeste de la SMSR : Les médecins ne sont-ils que des empêcheurs ?

A en croire santésuisse, certains de ses principaux porte-parole et les milieux politiques quasiment unanimes, il est totalement illusoire de compter sur les médecins et leurs organisations professionnelles pour trouver des solutions effectives à l'augmentation incessante des coûts qui rongent le système suisse de santé depuis plusieurs années. Ils ne font que s'accrocher contre vents et marées à des privilèges aussi dépassés qu'injustifiés. Pour preuve, les négociations sur Tarmed ont été interminables et ne sont d'ailleurs pas encore absolument terminées. Elles se poursuivent dans un climat de contestations explosives. L'ordonnance sur la clause du besoin a déclenché une véritable montée aux barricades. Et la révision de la LAMal se heurte à des manoeuvres de blocages et verrouillages multiples avec menace de referendum à la clé.

Il est vrai que les responsables de la FMH et des sociétés cantonales ont été jusqu'à présent surtout confrontés à des débats internes difficiles en rapport avec Tarmed et les multiples tentatives de mettre notre profession sous la tutelle des caisses-maladie. Ils se sont rarement exprimés ouvertement en public. Pourtant les mises en garde bien intentionnées adressées aux partenaires et aux politiques concernant les difficultés techniques d'application des mesures envisagées pour maîtriser les coûts de la santé n'ont été interprétées par santésuisse que comme des opérations de diversion. Comment d'ailleurs attribuer la moindre crédibilité à ces propos ? Qu'on le veuille ou non et quoi qu'on dise, la situation de l'ensemble du corps médical est extrêmement confortable, et somme toute assez peu éloignée de celle de quelques numismates notoires dont les revenus hors normes et les scandales périodiques font la une de la Press People.

Cette fois-ci le débat change manifestement de ton. La Société médicale de la Suisse romande entend exprimer son sentiment dans ce débat systématiquement biaisé. Ce sont des présidents de sociétés cantonales qui tentent bon gré mal gré de calmer l'exaspération souvent légitime de leurs troupes face aux menaces incessantes qui déstabilisent notre profession. Ils sont tous des généralistes sauf l'un d'eux qui est gynécologue. Ils pratiquent plutôt en périphérie et n'appartiennent à aucune élite. Qui, mieux que ces présidents profondément implantés dans le terrain - celui de l'ensemble de leurs pairs et celui de leurs patients - n'aurait mieux pu faire part de manière concrète des préoccupations des uns et des autres, débloquent un dialogue de sourds conduisant à l'impasse et formuler des propositions, sans nécessairement vouloir défendre des privilèges, mais seulement une vision de l'avenir de la médecine qui croit encore à un certain nombre de valeurs ? Ces propositions des médecins romands témoignent d'une volonté forte, d'une volonté sincère, qui va au-delà des procès d'intention et doit être prise très au sérieux.

Yves Guisan
Vice-président FMH
Conseiller national



Il y a le ciel, le soleil et ... Le formulaire E 111

SINE QUA NON

Bulletin trimestriel de la Permanence juridique
sur l'assurance-maladie et accidents du
Bureau Central d'Aide Sociale

...ou comment se faire soigner à charge de son assurance-maladie quand on est domicilié en Suisse et touriste dans un pays de l'UE

Voilà un an que les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne, et notamment l'accord sur la libre circulation des personnes, sont entrés en vigueur. Cet accord marque l'adoption par la Suisse et les 15 pays de l'Union européenne de règles semblables dans le domaine de la coordination des régimes de sécurité sociale.

Si notre pays doit encore faire ses expériences dans l'application du droit européen, il est un formulaire communautaire que les assuré(e)s doivent connaître à l'approche des grandes migrations estivales : **le formulaire E111** (attestation de droit aux prestations en nature pendant un séjour dans un état membre) !

Traitements en cas d'urgence dans un pays de l'UE

• La procédure à suivre

Le formulaire E111 vous permet de vous faire soigner à charge de votre assurance **en cas d'urgence** dans un pays de l'UE. Il est délivré par votre assureur pour un séjour temporaire sur le territoire d'un état membre, donc en particulier pour les touristes. Rappelons qu'il y a urgence quand vous avez besoin d'un traitement médical lors d'un séjour temporaire à l'étranger et qu'un retour en Suisse n'est pas approprié, mais pas si le but de votre voyage est de recevoir un traitement médical à l'étranger.

Si vous devez recourir à des prestations, y compris l'hospitalisation, il vous suffit alors de présenter cette attestation à l'organisme assureur du pays de votre séjour (dont le nom figure sur la formule).

• Le droit aux prestations

Relevons tout d'abord que l'accord ne concerne que les régimes d'assurances sociales obligatoires. En cas d'urgence dans un pays de l'UE, vous ne pouvez prétendre qu'aux prestations prévues par le pays dans lequel vous séjournez. On peut donc imaginer que vous pouvez parfois être gagnant et ... vice-versa !...

• Le paiement des traitements

En principe, vous n'avez **rien à payer**, si ce n'est la participation aux frais prévue par la législation du pays où vous vous trouvez. Le traitement à l'étranger est payé selon les tarifs fixés par l'Institution d'entraide étrangère, qui envoie ensuite sa facture à l'Institution commune LAMal (organisme suisse de liaison) ; cette dernière demande alors à votre assureur-maladie le remboursement du montant de la facture aux coûts réels.

Votre assureur ne peut ainsi vous facturer ni franchise ni quote-part (participation aux frais de 10%).

Avant votre départ pour l'Europe, n'oubliez donc pas de demander le formulaire E111 à votre assureur-maladie !

Traitements en cas d'urgence dans un pays hors de l'UE

Les dispositions de l'accord sur la libre circulation des personnes priment donc la règle de notre droit interne en cas de traitement urgent dans un pays de l'UE. Mais, ce n'est plus le cas en dehors de cette zone !

Selon notre droit interne, l'ordonnance d'application de la loi sur l'assurance-maladie (OAMal) prévoit à l'art. 36 que

l'assurance obligatoire des soins prend en charge le coût des traitements effectués en cas d'urgence à l'étranger jusqu'à concurrence du double du montant qui aurait été payé si le traitement avait eu lieu en Suisse.

Attention toutefois en cas d'hospitalisation ! Il s'agit ici du double du forfait journalier arrêté entre les hôpitaux et les assureurs pour l'hospitalisation en division commune dans votre canton de domicile (Fr. 396.-/jour à l'Hôpital cantonal de Genève). Selon les pays (USA et Canada par exemple), cette prise en charge ne couvrira pas forcément les frais engagés.

Avant votre départ, n'hésitez pas à vous renseigner sur l'opportunité de conclure une assurance voyage complémentaire !

Passées ces formalités administratives, que ce soit en Europe ou ailleurs, nous vous souhaitons de bonnes vacances ... sans problème de santé !

*Jacqueline Deck
Juriste de notre Permanence
Juridique sur l'assurance-maladie et
accidents.*

**Bureau Central d'Aide Sociale,
place de la Taconnerie 3, CP 3125,
1211 Genève 3**

Permanence juridique sur
l'assurance-maladie et accidents
Réception sans rendez-vous le
mardi de 11h. à 19h.

